

## Réunion du 26 août 2021



17

L'an deux mil vingt et un, le vingt six août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

**Présents :** Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Ludovic PATTE, Monsieur Jean-Luc BEKAERT, Madame Francine PETIT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Alain LEBRUN, Monsieur Olivier NUTTENS, Madame Angélique DUQUENNE, Madame Agnès VASSEUR, Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur David RAKOWSKI, Monsieur Julien DRYHYNYEZ, Monsieur Michel FAVREL, Monsieur David MARQUANT

**Absent :** Monsieur Gauthier TARGET

Madame Angélique DUQUENNE a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance, Mr le Maire donne lecture du précédent procès-verbal (séance du 04 juin 2021), pour approbation. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter sur l'ordre du jour une décision modificative, ce qui approuvé.

### **16/2021 Saisine du Comité technique sur une suppression d'emploi suite à une Création d'emploi :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant le recrutement de Mme CARDON Vanessa, qu'il est nécessaire de procéder à la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme, dans le cadre de la modification du tableau des effectifs de la commune et propose la demande suivante :

#### Nature du poste supprimé :

Adjoint administratif contractuel, à temps partiel sur un emploi permanent, à raison de 22 h 30 hebdomadaires, date prévue de la suppression au 31 Août 2021.

#### Nature du poste créé :

Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps partiel sur un emploi permanent, à raison de 16 h 00 hebdomadaires, date prévue de la création au 16 août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition faite par Monsieur le Maire, à l'unanimité.

### **17/2021 Modification du tableau des effectifs dans le cadre du recrutement de Mme CARDON Vanessa :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, en cas de réorganisation des services.

Compte tenu du poste occupé par Mme LE ROY Martine, en qualité d'adjoint administratif contractuel, et de son départ en retraite à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :



La suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif contractuel, à temps non complet à raison de 22h30mn hebdomadaire, relevant de la catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021  
 La création de l'emploi d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 16 heures hebdomadaire, relevant de la catégorie C, à compter du 16 août 2021

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.
- De modifier comme suit le tableau des effectifs :

Filière Administrative	Catégorie d'emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif contractuel	C	1	0	22 h 30
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	16 h 00

- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition faite, et donne à Monsieur le Maire la signature pour tout document relatif à la concrétisation de cette dernière.

### **18/2021 Adhésion à la Fédération de ville de Salouël**

La séance étant ouverte, Monsieur le maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.  
 Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare à l'unanimité :

Favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Salouël.

### **19/2021 Journée octroyée annuellement aux agents communaux**

La séance étant ouverte, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'octroyer aux agents communaux le lundi de la fête d'Hypercourt ( 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de septembre).

Si l'agent communal est en repos ce jour-là, il pourra choisir sa journée à sa convenance avec l'accord de Monsieur le Maire.

Si un agent veut prendre sa journée du vendredi de l'ascension, il devra prendre une journée sur ses congés payés ou une journée de récupération, de même pour le lundi de pentecôte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition faite par Monsieur le Maire, à l'unanimité

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 Analytique, considérant que les crédits des chapitres 65, en fonctionnement, sont insuffisants,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante, comme tel :

**Section fonctionnement :**

Dépenses :

Chapitre 65 Article 6541 + 41 €

Chapitre 011 Article 615221 - 41 €

**Présentation et remplacement secrétaire de mairie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle secrétaire de mairie Mme CARDON Vanessa (contrat de 16 heures) pour le remplacement de Mme LEROY Martine qui part en retraite.

Les horaires de permanence seront :

- Le lundi de 17h à 19h
- Le mardi de 16h à 18h (urbanisme)

Une note pour informer les nouveaux horaires sera transmise aux habitants d'Hypercourt.

**Employés communaux**

A la demande des employés communaux une réunion avec Mr Lebrun Christian, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Ludovic PATTE, Monsieur Jean-Luc BEKAERT et les employés communaux a eu lieu le 16 juin 2021 à 9h.

Les employés communaux souhaitent faire la demande de :

- Une augmentation de salaire
- Journées octroyées le lundi de la fête de HYPERCOURT (PERTAIN 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre), le vendredi de l'ascension et le lundi de pentecôte.
- Amélioré le relationnel
- Du matériel de sécurité et de l'eau, masque et café
- Une participation financière pour la mutuelle.

Une liste raisonnable, une demande écrite est demandée aux employés.

A la réunion de conseil :

Mr LEBRUN propose de faire venir à la mairie une société d'assurance mutuelle qui pourrait peut-être servir aussi aux administrés.

Le conseil municipal décide d'octroyer aux employés communaux le lundi de la fête de Pertain (3<sup>ème</sup> week-end de septembre), le vendredi de l'ascension sera à prendre sur les congés payés ou en récupération ainsi que le lundi de pentecôte, un courrier leurs sera envoyé pour les informer.

Les congés des 2 agents techniques ont eu lieu les mêmes semaines du mois d'août 2021, ce qui pose problème, il faudra anticiper pour les vacances d'hiver.

Un planning sur les tâches à faire et sur le matériel souhaité est proposé pour les agents techniques.

Mme COPPE Josiane demande que les agents communaux viennent arroser les fleurs de Hyencourt-le-Grand tous les 15 jours.

Mr le Maire indique au Maire délégué qu'il ne souhaite plus que les agents communaux viennent travailler (arroser les fleurs) pendant leurs congés pour une raison d'assurance et de sécurité.

**Travaux mise à jour :**

L'accessibilité de la mairie de PERTAIN, un dossier à la DDTM a été déposé (WC + point d'eau mairie).

Le Maire délégué de Pertain expose aux membres du conseil municipal un devis de la société Eiffage pour un abri bus concernant Berseaucourt.

Mr le Maire informe l'extension du columbarium pour Pertain (3 cases) et un columbarium pour Omiécourt et Hyencourt-le-Grand.

Mr DRYHYNIEZ Julien demande l'achat d'un cendrier devant la mairie.



Mr BEKAERT Jean-Luc demande à Mr le Maire de prendre la parole, Mr le Maire accepte, il remercie la commune d'Hypercourt pour la composition florale qui a été déposée lors du deuil de Mme BEKAERT Suzanne décédée à l'âge de 97 ans.

Mr BEKAERT interpelle le conseil municipal sur son mécontentement sur le fait d'avoir reçu la photocopie de la facture de la composition florale qui s'élève à 70 €, ainsi que la facture de la maman de la secrétaire de Pertain qui s'élève à 50 €, le tout envoyé par mail de la mairie. La secrétaire de mairie se justifie en demandant pourquoi une différence de prix.

Mr DRYHYNIEZ Julien propose de fixer un prix pour les prochains achats de composition florale lors de décès, afin d'éviter les conflits.

Mr RAKOWKI David demande à Mr le Maire pourquoi à l'ordre du jour il n'a pas mis « questions diverses ».

Mr le Maire informe qu'il est seul à décider l'ordre du jour, et que lors de la prochaine réunion de conseil il y aura « questions diverses », et que les questions pourront être posées.

*La séance est levée à 20h40.*

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
<b>16/2021</b>	Saisine du Comité technique sur une suppression d'emploi suite à une Création d'emploi :	<b>17</b>
<b>17/2021</b>	Modification du tableau des effectifs dans le cadre du recrutement de Mme CARDON Vanessa :	<b>17</b>
<b>18/2021</b>	Adhésion à la Fédération de ville de Salouël	<b>18</b>
<b>19/2021</b>	Journée octroyée annuellement aux agents communaux	<b>18</b>
<b>20/2021</b>	Décision modificative 2021-002- Budget 2021	<b>19</b>

### EMARGEMENTS

<b>Christian LEBRUN</b>		<b>Olivier NUTTENS</b>	
<b>Ghislain VERVAEKE</b>		<b>Agnès VASSEUR</b>	
<b>Francis LELEU</b>		<b>Philippe VERRIER</b>	
<b>Ludovic PATTE</b>		<b>David RAKOWSKI</b>	
<b>Jean-Luc BEKAERT</b>		<b>Angélique DUQUENNE</b>	
<b>Josiane COPPE</b>		<b>Julien DRYHYNIEZ</b>	
<b>Alain LEBRUN</b>		<b>Francine PETIT</b>	
<b>Michel FAVREL</b>		<b>David MARQUANT</b>	